Fonds Révolution Environnementale et Solidaire SLP

Rapport Article 29
relatif à la Loi Energie Climat

Juin 2026

1. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique (Accords de Paris) 3

2. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité 4

3. Gestion des risques ESG.....6

a) Dispositif de contrôle..... 6

b) Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques..... 6

4. Plan d'amélioration continue.....7

1. Stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique (Accords de Paris)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a décidé dès 2020 de se doter d'une raison d'être « Ensemble, écouter et agir » et d'adopter la qualité d'entreprise à mission. Des objectifs sociétaux et environnementaux sont depuis inscrits dans ses statuts pour accompagner la révolution écologique et sociétale.

Le 5 janvier 2023, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a décidé la création du Dividende Sociétal, étape décisive pour accélérer son action en faveur d'une société plus juste et plus solidaire. Chaque année, le Dividende Sociétal mobilise 15 % du résultat net consolidé du Groupe pour financer la transformation écologique et les actions de solidarité, sociales comme territoriales.

Le dividende sociétal repose sur trois piliers :

- le mécénat via des actions de solidarité et de parrainage environnemental organisée par la Fondation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en faveur des associations les plus proches possible des territoires ;
- une tarification inclusive et solidaire pour soutenir les clients et les membres au service du climat et de l'inclusion ;
- des investissements via l'abondement chaque année du fonds Révolution Environnementale et Solidaire géré par Crédit Mutuel Impact.

Concernant ce dernier pilier, la politique d'investissement du fonds Révolution Environnementale et Solidaire vise à amplifier la transformation des modèles de production en intervenant sur les domaines clés de la transition climatique, environnementale et sociétale, là où les besoins financiers sont très importants et les autres acteurs ne sont pas assez présents encore.

Le fonds investit principalement en France et sur les autres marchés domestiques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale notamment en Allemagne, ainsi qu'en Belgique, au Luxembourg ou en Suisse.

Il a vocation à accompagner les ruptures technologiques, favoriser le passage à l'échelle des entreprises et contribuer au financement de l'adaptation sociétale induite par le changement climatique. Il intervient prioritairement sur les secteurs clés identifiés par la communauté scientifique internationale et le secrétariat général de la planification écologique que sont la sobriété et la décarbonation, en priorisant six familles d'actions :

- Mieux préserver et valoriser les écosystèmes ;
- Mieux produire ;
- Mieux se loger ;
- Mieux se nourrir ;
- Mieux se déplacer ;
- Mieux consommer.

A fin 2025, le fonds avait investi dans 25 participations dont 14 participations autour de la thématique Mieux produire notamment dans de nouvelles sources d'énergie décarbonée très innovantes (énergie osmotique, fusion nucléaire, stockage solide d'hydrogène, biogaz liquéfié, molécules décarbonées) et le transport de marchandises à propulsion vélique, 5 autour de la thématique Mieux se nourrir, 1 autour de la thématique mieux se déplacer1 pour mieux se loger (co-living inclusif), et 4 dans la thématique mieux préserver et valoriser nos écosystèmes, dont3 forêts (plus de 8 400 ha).

Le fonds Révolution Environnementale et Solidaire s'est porté acquéreur de près de 8 400 ha d'actifs forestiers en France, avec pour ambition de sécuriser ces puits de carbone sur le long terme, dans un contexte où 30 % des forêts de l'Hexagone sont menacées par le dérèglement climatique.

Le volume de carbone séquestré par les forêts détenues par le fonds Révolution Environnementale et Solidaire est fondé sur les facteurs d'émissions carbone de l'Ademe, ce qui permet :

- d'effectuer des mesures annuelles, indépendantes de la période de détention et de toute dimension financière ;
- de s'appuyer sur une base de données publiques et tenue à jour par un organisme indépendant et reconnu.

Ce volume se mesure en faisant le produit de la surface de la forêt (hectares) par le facteur carbone de la base empreinte de l'Ademe (lequel dépend des caractéristiques et de l'emplacement géographique de la forêt).

Forêts	Essence / Région	surface	kgCO2e/ha.an	Tonnes CO2e/ an
Vosges nord	Mixte / Alsace	4 503	-5 540	-24 947
Amboise	Feuillu / Centre-Val de Loire	969	-5 130	-4 971
Arpheuilles	Feuillu / Centre-Val de Loire	2 770	-5 130	-14 210
TOTAL				-34 991

Source de données : Base Carbone complète de l'ADEME en français - v17.0

Au titre de la séquestration carbone, l'absorption de GES des investissements du fonds Révolution Environnementale et Solidaire s'élève à 44 000 tonnes de CO2eq pour l'année 2025. Par analogie de la méthode appliquée concernant la déclaration des émissions carbone, l'état des absorptions au 31 décembre 2025 est reporté sans appliquer de prorata temporis concernant les forêts acquises en 2025.

2. Stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Deux grands puits de carbone naturels séquestrent la moitié des émissions de gaz à effet de serre : les forêts, dans des proportions étroitement liées à la manière dont elles sont gérées, et les océans.

La préservation des puits de carbone, la protection des ressources naturelles ainsi que le développement de la biodiversité forment l'un des axes prioritaires de la politique d'investissement de Crédit Mutuel Impact notamment via le fonds Révolution Environnementale et Solidaire.

Le fonds Révolution Environnementale et Solidaire s'est porté acquéreur près de 8 400 ha d'actifs forestiers en France avec pour ambition de sécuriser ces puits de carbone sur le long terme, dans un contexte où 30% des forêts de l'Hexagone sont menacées par le dérèglement climatique. Faute de bonne gestion, certaines forêts françaises sont mêmes devenues émettrices de carbone. En effet, l'exploitation intensive de ces espaces naturels ou leur mauvais entretien peuvent être à l'origine de dégradations annulant leurs avantages climatiques et détruisant des réserves de biodiversité.

Crédit Mutuel Alliance Impact s'engage à préserver durablement ses actifs forestiers financés par le Dividende Sociétal, mécanisme de redistribution de la valeur ayant vocation à mettre la performance financière au service de l'utilité collective, notamment la protection de la biodiversité.

Les forêts acquises via le fonds Révolution Environnementale et Solidaire sont remarquables en Europe. La première, située dans les Vosges du Nord, est l'une les cinq plus grandes forêts privées françaises. Elle compte près d'un million d'arbres répartis sur sept essences différentes (chêne, hêtre,

douglas, pin sylvestre, etc.) qui ornent une biodiversité exceptionnelle, notamment neuf étangs - des zones humides à préserver d'urgence pour le climat. Cette forêt est l'une des premières à avoir obtenu le label FSC (Forest Stewardship Council) qui récompense une sylviculture construite dans le respect de son milieu naturel.

La deuxième, située à Amboise, abrite un massif forestier qui fait partie des plus belles chênaies de France, constitué de chênes sessiles et pédonculés, et de quatre étangs. La troisième est située à Arpheuilles.

Toutes sont gérées selon les principes d'une politique commune de gestion forestière arrêtée par Crédit Mutuel Impact laquelle encadre le caractère durable de leur gestion défini, en cohérence avec le programme national de la forêt et du bois, comme « la gérance et l'utilisation des forêts et des terrains boisés, d'une manière et à une intensité telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur, les fonctions écologiques, économiques et sociales pertinentes aux niveaux local, national et mondial et qu'elles ne causent pas de préjudices à d'autres écosystèmes ». Les gérants forestiers appliquent une sylviculture mélangée à couvert continu visant à préserver au mieux le capital naturel. La performance de leur gestion est notamment mesurée en tenant compte de la séquestration du carbone des forêts et de la préservation voire de l'augmentation de la biodiversité.

Ainsi, concernant la préservation du puits de carbone et la limitation des émissions carbone liées à l'exploitation de la forêt :

- la récolte est systématiquement inférieure ou égale à la croissance annuelle de la forêt (exception faite des coupes d'urgence en cas de risques spécifiques) afin de ne pas entamer le capital sylvicole et de préserver la capacité de séquestration carbone ;
- le bois coupé est prioritairement à usage de la vente de bois d'œuvre en circuit court.

Concernant la mise en application des meilleures pratiques favorisant la biodiversité, la gestion sylvicole mise en œuvre veille à :

- favoriser la régénération naturelle permettant de conserver le potentiel de diversité génétique des essences autochtones lorsqu'elles sont bien adaptées à la situation géographique de la forêt ;
- favoriser la diversité des essences lors des martelages ;
- sélectionner des arbres à micro-habitats à conserver ;
- limiter le tassement des sols appauvrissant la microfaune ;
- laisser au sol des bois morts et favoriser les micro-habitats ;
- créer des ilots de sénescence ;
- respecter la saisonnalité de la faune et de la flore et notamment la période de reproduction de la faune ;
- laisser les étangs à l'état naturel.

Pour mesurer la capacité d'accueil des espèces animales, végétales et fongiques par les peuplements forestiers, le déploiement de la mesure de l'indice de biodiversité potentielle (IBP) est en cours. Cet outil s'appuie sur des questionnaires différenciés en fonction de la localisation, du type d'habitat et de relevé. Il permet sur une échelle de 1 à 5 de noter les dix critères suivants :

- le nombre d'essences autochtones ;
- les structures verticales de la végétation ;
- le volume de bois morts sur pied de grosse dimension ;
- le volume de bois morts au sol de grosse dimension ;
- le volume de très gros bois vivants ;
- le nombre d'arbres vivants porteurs de dendromicohabitats ;
- l'existence et la préservation de milieux ouverts florifères ;

- la continuité temporelle de l'état boisé ;
- l'existence et la préservation de milieux aquatiques ;
- l'existence et la préservation de milieux rocheux.

L'objectif de cette mesure vise à dresser un état des lieux et à piloter la valeur de cet indice dans une perspective d'amélioration continue.

3. Gestion des risques ESG

a) Dispositif de contrôle

Crédit Mutuel Impact duplique le dispositif général de contrôle et de maîtrise des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ce dernier s'articule autour de trois lignes de défense : la ligne opérationnelle, celle regroupant les fonctions relatives à la gestion des risques et celle de l'audit interne. Cette organisation est conforme aux obligations réglementaires avec les trois fonctions requises : le contrôle permanent, la conformité et le contrôle périodique. Le dispositif de contrôle est mis en œuvre sur le fonds Révolution Environnementale et Solidaire.

Le dispositif de contrôle s'organise en plusieurs niveaux :

- les contrôles de premier niveau, opérationnels ou hiérarchiques : une surveillance permanente et opérationnelle est effectuée par les collaborateurs de Crédit Mutuel Impact ;
- les contrôles de deuxième niveau réalisés :
  - par le responsable de la conformité et du contrôle interne ;
  - par les équipes transverses de supervision (lignes fonctionnelles « contrôle permanent » et « conformité » de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) ;
- les contrôles de troisième niveau sont assurés par l'Inspection Générale du Groupe.

Les travaux de contrôle de premier et deuxième niveau sont déposés sur un outil de restitution des contrôles. Le niveau de couverture du contrôle et les résultats sont partagés avec les instances dirigeantes dans leur rôle exécutif et de surveillance.

b) Prise en compte des critères ESG dans la gestion des risques

Les risques extra-financiers, et notamment l'évaluation des risques physiques, de transition et de responsabilités liés au changement climatique et à la biodiversité sont couverts par cette organisation. Ils se concrétisent notamment par :

- la vérification du respect des politiques sectorielles ;
- la vérification de l'existence d'une politique extra-financière du porteur de projet, ou a minima d'une appétence pour les enjeux ESG au niveau des dirigeants de la société bénéficiaire des financements ;
- la vérification de la bonne utilisation des outils internes de mesure des risques ESG et d'élaboration de la feuille de route ;
- la vérification de la prise en compte des risques de durabilité et de la mesure des principales incidences significatives ;
- la vérification de la collecte des indicateurs clés du fonds Révolution Environnementale et Solidaire et des dispositions minimales prévues par leurs dispositions statutaires et contractuelles ;
- la vérification du respect des obligations déclaratives ;

et plus largement la vérification de la bonne application des procédures ESG de la société de gestion.

4. Plan d'amélioration continue

Thématique	Axes d'amélioration
Quantification de l'impact financier des principaux risques ESG	La collecte et la fiabilisation des données se poursuit, en particulier pour l'estimation principales incidences significatives et l'évaluation des risques climatiques physiques.